

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 8 décembre 2020

Objet

**Gestion active de
la dette –
constitution d'une
provision pour
dépréciation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 2 décembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE –
M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme GRENOUILLEAU – Mme BIJOUX –
Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET – M. BUNEL –
M. SAILHAN – Mme DURLIN – M. MEHERZI – Mme ADENIS – M. JUIF –
Mme FRENEL – M. CALT – Mme ARNOLD – M. SINSOU –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. CAVALIERE à M. BOURIGAULT – M. DROILLARD à M. BUNEL
Mme ALFONSI à Mme COLLIN - Mme SOLA à Mme LACUEY**

Absent :

**Mme SABI
M. ASFOR**

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au moment de la préparation budgétaire, une provision de 28 000 € avait été inscrite sur le budget de la Commune au regard de l'évolution que les intérêts d'un emprunt pouvaient subir en raison de l'évolution de l'inflation.

En effet, un emprunt souscrit auprès de la société générale et pour lequel le capital restant dû s'élèvera à 789 233,51 € au 31/12/2020 (contre 888 848,95 € au 31/12/2019), est indexé sur l'évolution de l'inflation selon la formule (5,51% - 5 x inflation euro si inflation France <0%) et (5,51%- 5 x inflation euro – inflation France sinon).

Pour information, les taux constatés sur cet emprunt les années passées sont les suivants :

Années	Taux d'intérêt constaté
2008	3,78
2009	7,35
2010	4.13
2011	1,60
2012	1,93
2013	4,34
2014	5,49
2015	6,08
2016	5,35
2017	3.37
2018	5,04
2019	4,56

Ils sont à comparer au taux fixe qui aurait pu être retenu au moment de la signature du contrat et qui s'élevait à 4,73%.

Pour rappel une provision du même montant a été provisionnée chaque année depuis 2016 et n'a pas fait l'objet d'une reprise.

Estimant que le risque d'inflation pourrait se réaliser dans les prochaines années, il semble prudent de poursuivre la constitution de la provision conformément aux prévisions budgétaires.

Vu l'instruction comptable M14 et notamment le tome 2, titre 3, chapitre 4, paragraphe 3 ;

Vu la prévision inscrite au budget primitif 2020 à l'article 6865 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 24 novembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DECIDE de constituer une provision de 28 000€ pour couvrir le risque de dépréciation d'un actif circulant en raison de l'évolution que l'inflation pourrait connaître dans les prochains mois.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 9 décembre 2020

Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : 31
 Pour : 31
 Contre
Abstention :



Le Maire,